



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ
FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

NOTE DE PRESENTATION DU PLAN D'ACTION DE LA COSUMAF EXERCICE 2008

AU COLLEGE DE LA COSUMAF

Le plan d'action 2008 de la COSUMAF présente la projection des actions à mener au cours de l'année référencée. Ce plan comporte des activités dévolues à la compétence de la COSUMAF et s'inscrit dans une large proportion dans la continuité des activités entreprises au cours des précédents exercices. Mais il diffère des précédents en recentrant ses actions sur les missions primaires de la COSUMAF.

Ce plan traduit donc en effet, la ferme volonté de l'autorité de régulation de créer les conditions d'une optimisation de son action et de bâtir un marché financier qui réponde aux normes et standards internationaux. Pour répondre à ces impératifs, les activités envisagées visent à la fois la consolidation du cadre réglementaire du marché, la promotion et le développement du marché, la surveillance du marché et le contrôle de ses acteurs mais aussi le renforcement des capacités et des compétences.

Le plan d'action 2008¹ présente une structuration qui articule ses activités en cinquante cinq (55) actions de base.

Il intègre certaines actions non réalisées en 2007, complète et affine d'autres. Il prend en compte de nouvelles matières pour anticiper judicieusement la demande de la place. Enfin, il programme les missions de contrôle des acteurs du marché pour vérifier à la fois les conditions d'agrément et les conditions générales d'exercice de leur activité.

Aussi, ces actions peuvent être rangées sous les catégories suivantes :

1. des actions d'ordre réglementaire ;
2. des actions destinées à promouvoir le marché financier;
3. des actions relatives au renforcement des compétences et des capacités;

BP. 1724 Libreville Gabon

Tél. : +241 77 44 51 / 52 / 53 - Fax : +241 74 75 88

www.cosumaf.org

(¹). Une présentation synoptique des actions à entreprendre au cours de l'exercice 2008 est proposée et est annexée à ce présent document.

4. des actions permissives au développement du marché
5. des actions visant la surveillance du marché et le contrôle des acteurs.
6. Des actions visant à assurer la participation de la COSUMAF aux réunions de la Communauté et d'autres instances supra communautaires

I – Des actions d'ordre réglementaire

Elles visent à consolider le cadre réglementaire qui représente par excellence le chantier à travers lequel la COSUMAF régule le marché financier. Il s'agit, à l'aide d'une démarche graduelle, et consensuelle, d'accompagner le marché en étoffant l'environnement réglementaire de celui-ci.

Après l'adoption en 2007 des modifications au règlement n° 06/03 –CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003 portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale par le Collège de la COSUMAF puis par le Comité Ministériel de l'UMAC, les actions d'ordre réglementaire en 2008 s'appuieront notamment sur :

- l'adoption du règlement général ;
- l'adoption de la réglementation sur les OPCVM;
- l'adoption de la comptabilité titres des acteurs de marché ;
- la prise des instructions ;
- l'encadrement des nouvelles matières (fonds de pension, capital risque, capital investissement, agences de notation, analystes financiers) ;
- l'adoption du statut et du code déontologique du personnel ;
- la définition de la charte du contrôleur interne et mise en place des procédures de la COSUMAF .

1.1. Adopter le Règlement Général de la COSUMAF

Cette adoption est de la compétence du Collège de la COSUMAF en tenant compte des nouvelles dispositions du règlement UMAC-CEMAC modifié. Les diligences qui restent à accomplir tendront à :

- organiser les séminaires d'imprégnation du règlement au profit des Commissaires
- affiner les tests de conformité avec les principes OICV ;
- convoquer le Collège de la COSUMAF.

1.2. Adopter la réglementation sur les OPCVM

En 2007, le projet encadrant cette matière a fait l'objet d'une consultation publique et les différentes observations seront prises en compte dans la version définitive. Le texte définitif sera intégré dans le Règlement Général. Au préalable, un séminaire interne sur le sujet sera organisé

Cette actualisation de la réglementation du marché financier se poursuivra tout au long de l'année et se produira chaque fois que la nécessité se fera sentir.

1.3. Instituer la comptabilité Titres des acteurs du marché financier

L'élaboration des règles comptables spécifiques applicables aux sociétés de bourse et aux autres acteurs du marché financier de l'Afrique Centrale répond à un triple objectifs :

- Uniformiser les traitements comptables des opérations des sociétés de bourse ;

- Mieux cerner les concepts et les traitements nouveaux introduits par les règles comptables spécifiques ;
- Disposer en permanence d'un outil de travail efficace.

La comptabilité Titres sera ainsi un moyen aisé qui permet d'assurer une bonne traçabilité des opérations boursières assurant ainsi la qualité de l'information financière et comptable véhiculée par les acteurs du marché. En outre, l'instauration générale du plan comptable Titres va engendrer une uniformisation dans la production des états financiers, ce qui favorise une meilleure comparabilité de l'information communiquée au régulateur et qui augure une meilleure approche pour la COSUMAF dans sa mission de veiller à la qualité de l'information financière et comptable.

L'année 2007 a permis d'appréhender le phénomène. Une meilleure reformulation avec les acteurs du marché s'impose en 2008 et permettra de définir les thèmes de référence préalables au lancement de l'appel d'offres donnant lieu au choix d'un Cabinet comptable qui doit conduire le projet.

1.4. Elaborer des instructions

Au sujet des Instructions, on peut d'ores et déjà dresser une liste non exhaustive en prenant en compte les matières professionnelles qu'il faut encadrer et préciser pour rendre fonctionnel et accompagner le marché financier :

- Instruction relative à l'établissement des cartes professionnelles délivrées aux Contrôleurs internes des Sociétés de Bourse ;
- Instruction relative au questionnaire destiné au Responsable du Contrôle Interne des Sociétés d Bourse (RCISDB) ;
- Instruction relative aux mécanismes de garantie du marché financier ;
- Autres instructions

1.5. Encadrer les nouvelles matières

Les fonds de pension, le capital risque ou capital investissement, les agences de notations et les analystes financiers jouent de plus en plus un rôle important dans les marchés financiers à travers le monde. Les marchés émergents n'échappent point au phénomène. Il est donc important d'envisager l'encadrement de différentes matières pour anticiper le marché.

1.6. Définir le statut du personnel et le Code Déontologique du personnel de la COSUMAF

Un projet du statut du personnel est élaboré et sera soumis à son adoption après l'avoir comparé à celui de la Communauté en cours de discussion au Comité de Pilotage des Réformes Institutionnelles de la CEMAC.

Quant au code déontologique, il sera élaboré afin de compléter le dispositif déontologique existant qui permet d'encadrer le comportement du personnel et des dirigeants de la COSUMAF.

1.7. Définir la charte du contrôleur interne de la COSUMAF

1.8. Définir et mettre en place les procédures internes de la COSUMAF

Les actes et les actions prises par la COSUMAF doivent être consignés dans des procédures qui symbolisent la fonction de transparence qui doit caractériser le fonctionnement d'un organisme comme le nôtre.

II - Des actions visant à assurer la Promotion du Marché Financier

Le caractère naissant du Marché Financier de l'Afrique Centrale (MFAC) nécessite de fortes actions de promotion déployées tant au niveau régional qu'au niveau international.

Les actions au niveau international se feront dans la continuité des années antérieures, avec la même cible et la même fréquence.

Quant aux actions à l'échelon régional, contrairement aux années intérieures, en 2008 l'accent sera mis sur la formation des journalistes (en proposant un module de formation de plusieurs niveaux) et la promotion auprès des émetteurs et investisseurs (en organisant d'une part deux ateliers régionaux portant premièrement sur les emprunts obligataires et l'émission des titres publics et deuxièmement sur les normes internationales en matière de comptabilité, contrôle interne et bonne gouvernance ; et d'autre part, des conférences débat sur la problématique du financement des PME par le marché financier et la promotion du règlement portant institution d'un régime spécifique applicable aux opérations sur la BVMAC.

En outre, des brochures didactiques seront élaborées et mises à la disposition des investisseurs. La seconde édition des Journées du Marché Financier de l'Afrique Centrale (JMFA) sera organisée.

III. Des actions visant au renforcement des compétences et des capacités de la COSUMAF

III.1. Le renforcement des Compétences professionnelles de la COSUMAF

La formation et le renforcement des compétences demeurent le leitmotiv de l'autorité de régulation du marché financier de l'Afrique Centrale. Elle consacre des moyens financiers substantiels pour la formation des cadres et dirigeants.

En 2008 et en fonction de l'évolution du marché, la stratégie dans ce domaine privilégiera si besoin un séjour de courte durée (deux semaines à un mois) au sein des services d'autres régulateurs. Cette immersion dans un milieu très professionnel contribuera plus efficacement à la consolidation des compétences de notre personnel.

D'autres actions de formation prendront la forme :

- Formation sur place animée par des experts et praticiens expérimentés ;
- Participation à des séminaires internationaux ;
- Missions d'étude et d'information des dirigeants

III.2. Le renforcement des Capacités de la COSUMAF

L'environnement de travail de la COSUMAF doit être amélioré. L'acquisition des serveurs, équipements informatiques et logiciels de gestion constituent des outils primordiaux qui concourent à cette amélioration. Aussi, l'amélioration du site Internet et l'intranet viendront compléter la gamme d'outils techniques au bénéfice de la COSUMAF pour lui permettre d'exécuter au mieux sa mission.

IV – Actions permissives au développement du marché

IV.1. Promotion du règlement sur les mesures fiscales incitatives :

Cette action s'insère dans le cadre des mesures promotionnelles énoncées dans le point II.

IV.2. Incitation aux privatisations des entreprises par le marché:

La privatisation des entreprises publiques via le marché boursier est citée comme un moyen approprié pour enrichir la cote officielle d'une part, et d'autre part pour élargir la base de l'actionnariat populaire. Des discussions entamées avec les Etats et leurs Comités de privatisations vont se poursuivre.

IV.3. Programme d'appui au développement du MFAC:

Programme quinquennal qui a pour ambition d'apporter au marché régional une assistance technique et un appui institutionnel. Ce projet dit de renforcement des capacités, est piloté par la BEAC sous l'égide de la Banque Mondiale. Il a connu un coup d'arrêt en 2007 et attend d'être relancé.

V – Des actions destinées à assurer la Surveillance du Marché Financier et le contrôle de ses acteurs

Dans la perspective du démarrage de la BVMAC, la COSUMAF doit prévoir les modalités de surveillance et de reporting adaptées à cette configuration du marché.

Des missions d'étude et d'information seront à l'occasion conduites sur deux places boursières pour s'enquérir d'une part de l'expérience du régulateur desdits marchés sur leur activité de surveillance et d'autre part repérer et choisir l'outil informatique approprié pour exercer le contrôle en temps réel et à posteriori du marché boursier de l'Afrique centrale.

Par ailleurs, des missions d'inspection vont être conduites auprès des acteurs de marché pour se rassurer du respect par ces derniers des conditions d'agrément d'une part mais aussi des conditions d'exercice de leur activité.

VI – Des actions visant à assurer la participation de la COSUMAF aux réunions de la Communauté et d'autres instances supra communautaires

- Participation à la Conférence des Chefs d'état ;
- Participation aux réunions du Comité Ministériel de l'UMAC ;
- Participation aux réunions des réformes institutionnelles de la CEMAC ;
- Participation aux Consultations annuelles FMI/Banque mondiale et les institutions financières de la CEMAC ;
- Participation aux réunions de la Zone Franc.

Telle est l'économie de la présente note, que nous avons l'honneur de soumettre à la haute attention du Collège de la COSUMAF.